

COMMUNE DE GUMONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2021

5 conseillers présents : PEUCH Jean-Pierre, DEMICHEL Dominique, LEYGNAC Jean-Philippe, PERRIN Catherine épouse CARPENE, VIENNE Cédric ; 1 absent : MAITRE Laurent.

Solde emprunt.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'emprunt contracté en 2014 auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin pour des travaux de voirie (10 ans – 20 000) arrive à son terme dans deux ans. Le capital restant dû est de 5914,63 €. Monsieur le Maire demande au conseil municipal la possibilité de solder cet emprunt ce qui permettrait de réaliser une économie de plus de 2% du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition.

Photocopieur.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le photocopieur actuel pose des problèmes de fonctionnement. Les fournisseurs ne trouvent plus de pièces pour réparer ce modèle. Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal trois devis de fournisseur pour renouvellement de contrat.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité porte son choix de photocopieur sur la proposition de l'entreprise AEL.

Ecole.

Monsieur le Maire fait part des différentes réunions concernant l'école de La Roche Canillac. Le nouveau syndicat à vocation unique arrive à terme le 31 décembre 2021 et le Conseil doit se prononcer sur les conditions de l'adhésion au futur syndicat.

Monsieur le Maire fournit au conseil municipal le code de l'éducation qui fixe les obligations de chacun. Le conseil municipal, à l'unanimité, n'approuve pas les statuts proposés par le syndicat de l'école maternelle de La Roche Canillac. Des contacts seront pris avec le conseil syndical de l'école. Un courrier sera adressé au conseil syndical pour confirmer la position de la mairie de Gumont et faire part de propositions.

Classe de neige.

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention concernant une élève scolarisée à Clergoux et originaire de la commune pour laquelle une classe de neige est organisée au profit des élèves CM1 CM2. Un élève de Gumont en fait partie, LERONDEL Louise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 30% des frais, soit 224,10€.

Réfection du plafond.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le devis correspondant à la réfection du plafond écroulé du logement de Jean-Pierre Castel. Pour un montant de 2980€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'effectuer les travaux suivant le devis présenté.

Choix des entreprises de plâtrerie et du logiciel de la mairie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des devis et des diagnostics pour la réfection complète du logement ex. Gisselbrecht. Aucune délibération. Nécessité d'un descriptif plus détaillé.

Logiciel mairie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des difficultés rencontrées avec le prestataire informatique. Il soumet au conseil municipal les offres de deux fournisseurs.

Nécessité de demander des précisions aux fournisseurs de logiciel pour finaliser le choix.

Fin du C.C.A.S.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis 2004 aucun C.C.A.S. n'a été constitué sur la commune. Le C.C.A.S. doit délibérer pour se prononcer sur le fonctionnement actuel de la commune et l'adaptation dans le Règlement Social Unique (R.S.S.).

Informations diverses.

- Dégâts suite aux orages du 25 septembre 2021
- Voirie Tulle Agglo.
- Epareuse
- Toiture
- Abri voiture
- Information D.G.F.
- D.S.C.
- Information SEMREZE
- O.N.F. Puy Charlat